

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation :

Nom: **MISTRAL TPL**

Code du produit: **S648**

Société/Entreprise :

Raison Sociale: **SARL ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE**

Adresse: ZAC DE GESVRINE – 12 RUE AMPERE 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Téléphone : 02.40.37.71.12. Fax :02.40.37.74.73.

N° de téléphone d'urgence:

Société/Organisme:

Usage normal :

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

018662 53 8 Cas 18662-53-8 SEL TRISODIQUE DE L' ACIDE NITRILE TRIACETIQUE Concentration $\geq 10.00\%$ et $< 25.00\%$. Symbole: Xn R: 36-22

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Non concerné.

Produit ininflammable

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Equipement spécial pour les intervenants :

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Rincer à l' eau claire.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler avec des gants, des lunettes et un tablier étanche.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Stocker dans emballage d' origine bien refermé dans un endroit frais à l' écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96:

| | | | | | | |
|------------|------------|------------|------------|-------------|--------|---------|
| France | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
| Allemagne | Catégorie: | MAK-ppm: | MAK-mg/m3: | Notes: | Notes: | |
| ACGIH(TLV) | TWA-ppm: | TWA-mg/m3: | STEL-ppm: | STEL-mg/m3: | Notes: | Notes: |

Equipements de protection respiratoire :

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

Masse Volumique:

> 1

Caractère Acide-Base de la préparation:

Base forte.

Solubilité de la préparation dans l'eau:

Soluble.

Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:

non concerné.

Etat Physique:

Liquide Fluide.

Intervalle de PE:

non concerné.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:

13.00 .

| | |
|--|--------------|
| Température d'auto-inflammation: | non précisé. |
| Température de décomposition: | non précisé. |
| Intervalle de température de fusion: | non précisé |
| Température moyenne de distillation des solvants contenus: | non précisé |

Autres données :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique §7 de la FDS,

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Le mélange avec les acides forts.

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

provoque des brûlures et douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Localement la répétition d' un contact cutané fréquent ou prolongé peut entraîner une irritation suivant fragilité de l' épiderme.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritations et/ou lésions locales si une décontamination n' est pas rapidement réalisée.

Autres données :

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Tout écoulement du produit concentré dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. Consulté les dilutions préconisées dans la fiche technique.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Autres données:

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser le produit concentré dans les égouts ni dans les cours d'eau, consulter les dilutions dans l'eau préconisées dans la fiche technique

Neutraliser avec un acide pour remise à pH entre 5,5 et 8,5.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer:

Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77; circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85

Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

| ADR/RID | Classe | Chiffre | Code | Identif | Etiquette | | | | | |
|---------|--------|---------|---------|---------|-----------|----------|--------|-------|------|--|
| IMDG | Page | N°ONU | Classe | Groupe | 2°Étiq | Identif. | N°GSMU | | | |
| IATA | N°ONU | Classe | 2°Étiq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note | |

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 98/73/CE portant 24 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Irritant

Contient du :

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36 Irritant pour les yeux.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.